Compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 20 décembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances publiques sous la Présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

	Présent	Excusé	Pouvoir à		
M. Mathieu FRAISE	\boxtimes				
M. Hervé DALONGEVILLE	×				
Mme Sophie QUIEVREUX	×				
Mme Dominique HUAR		×	Mme Rosalie CALLAND		
M. Nicolas LEVIEL	×				
M. Christophe DUMANT	×				
M. Alexandre MENNESSON		×	M. Mathieu FRAISE		
Mme Rosalie CALLAND	×				
M. Christopher TETU	×				
M. Christian TETU		×	M. Christopher TETU		

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. Hervé DALONGEVILLE, a été élu(e) secrétaire de séance.

Délibération n°1: Approbation du conseil municipal du 10 novembre 2021

Rapporteur: M. Fraise Mathieu

Exposé:

Le compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2021 a été adressé intégralement à chaque délégué le 9 décembre 2021.

Délibération:

A l'unanimité des voix POUR ce compte rendu est adopté.

<u>Délibération n°2 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : vidéo protection,</u>

Rapporteur: M. Fraise Mathieu

Exposé:

L'installation d'un système de vidéoprotection a été chiffrée par l'entreprise Leclere Services. Ce dossier a été étudié avec les services de la gendarmerie nationale et fera l'objet d'une demande de financement conjointe auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Cette opération permettrait la protection des habitants, des espaces et bâtiments publics, de lutter contre les incivilités, les cambriolages, les dégradations...

Ce dispositif comprend un site d'enregistrement, 6 caméras afin de quadriller toutes les entrées et le cœur du village.

Le devis s'élève à 59 452,42 € TTC.

Nous pouvons solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux programmation 2022 à hauteur de 60 % du montant HT de ces travaux.

L'installation d'un système de vidéoprotection a été chiffrée par l'entreprise Leclere Services. Ce dossier a été étudié avec les services de la gendarmerie nationale et fera l'objet d'une demande de financement conjointe auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Cette opération permettrait la protection des habitants, des espaces et bâtiments publics, de lutter contre les incivilités, les cambriolages, les dégradations...

Ce dispositif comprend un site d'enregistrement, 6 caméras afin de quadriller toutes les entrées et le cœur du village.

Le devis s'élève à 59 452,42 € TTC.

Nous pouvons solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux programmation 2022 à hauteur de 60 % du montant HT de ces travaux.

Le plan de financement envisagé pour cette opération :

 Montant total de l'opération :
 49 543,68 € HT

 Montant TVA au taux de 20 % :
 9 908,74 €

 Montant total de l'opération :
 59 452,42 € TTC

 D.E.T.R. 60 % :
 29 726,21 €

 F.I.P.D.R. 20 % :
 9 908,74 €

Autofinancement : 9 908,73 € T.V.A. : 9 908,74 €

Délibération:

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal :

- sollicite de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux programmation 2022, une subvention entre 20 % et 60 % du montant HT de l'opération d'acquisition et d'installation de la vidéo protection ;
- s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier repris ci-dessus.

<u>Délibération n°3 : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) : vidéo protection</u>

Rapporteur: M. Fraise Mathieu

Exposé:

En complément du financement sollicité auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. pour l'installation de la vidéo-protection dans le village, nous pouvons demander une subvention au titre du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) à hauteur de 20 % du montant hors taxes de cette opération.

Ces travaux d'implantation de la vidéo-surveillance sur les voies publiques et aux abords des lieux publics pourraient être subventionné à hauteur de 80 % du montant H.T.

Nous pouvons solliciter une aide au titre de l'appel à projet 2022 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation à hauteur de 20 % du montant HT de l'opération.

Le plan de financement envisagé pour cette opération :

 Montant total de l'opération :
 49 543,68 € HT

 Montant TVA au taux de 20 % :
 9 908,74 €

 Montant total de l'opération :
 59 452,42 € TTC

 F.I.P.D.R. 20 % :
 9 908,74 €

 D.E.T.R. 60 % :
 29 726,21 €

D.E.T.R. 60 %: 29 726,21 €
Autofinancement: 9 908,73 €
T.V.A.: 9 908,74 €

Délibération:

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal :

- sollicite l'Etat au titre de l'appel à projet 2022 du département de l'Aisne programme S une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, de 20 % du montant HT de l'opération concernant la mise en place d'une vidéo-protection sur le village ;
- s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier repris ci-dessus.

<u>Délibération n°4 : USEDA : Enfouissement BT et HTA « rue du Calvaire » et EP/FT lié au dossier 2014.0278</u> « rue du calvaire »

Rapporteur: M. Fraise Mathieu

Exposé:

Monsieur le mairie indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à L'USEDA :

Enfouissement BT et HTA « rue du Calvaire » et EP/FT lié au dossier 2014.0278 « rue du calvaire ». Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 224 881,73€ HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 45 064,49€ HT et se répartit comme suit :

Nature des travaux	Montant HT des TRAVAUX	Participation USEDA	Contribution Commune
Réseau électrique Basse	169 402,46€	169 402,46€	0,00€
<u>Tension</u>			
Réseau télécom	20.068.286	0.005	20.069.296
Génie civil	20 968,28€	0,00€	20 968,28€
Etude et Câblage cuivre	4 855,46€	0,00€	4 855,46€
Equipement à la carte Prises illuminations	1 366,18€	546,47€	819,71€
Eclairage Public			
Matériel	16 135,45€	8 067 ,73€	8 067,73€
Réseau	11 703,90€	1 755,59€	9 948,32€
Contrôle technique	450,00€	45,00€	405,00€
e e	224 881,73€	179 817,24€	45 064,49€

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Délibération:

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal décide : - d'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante,

- s'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisé conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- -en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

<u>Délibération n°5: USEDA : Enfouissement BT « rue du Calvaire et rue du Pas d'Ane» fils nus et EP/FT lié au dossier 2014.0276</u>

Rapporteur: M. Fraise Mathieu

Exposé:

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Enfouissement BT et HTA « rue du Calvaire et rue du Pas d'Ane » fils nus et EP/FT lié au dossier 2014.0276

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 148 368,05€ HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 65 807,33€ HT et se répartit comme suit :

Nature des travaux	Montant HT des TRAVAUX	Participation USEDA	Contribution Commune
Réseau électrique Basse	68 582,78€	68 582,78€	0,00€
<u>Tension</u>			
<u>Réseau télécom</u>			
Génie civil	36 135,87€	0,00€	36 135,87€
Etude et Câblage cuivre	10 821,33€	0,00€	10 821,33€
Equipement à la carte			,
Organes de commande	463,90€	185,56€	278,34€
Armoires de commande	3 295,36€	3 295,36€	0,00€
Prises illuminations	2 047,14€	818,85€	1 228,28€
Eclairage Public			
Matériel	16 135,45€	3 067 ,73€	8 067,73€
Réseau	10 436,22€	1 565,43€	8 870,79€
Contrôle technique	450,00€	45,00€	405,00€
	148 368,05	82 560,71€	65 807,33€

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Délibération:

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal décide :

d'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante,

s'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisé

conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.

en cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à

l'USEDA.

Délibération n°6: Demande de Subvention APV - Travaux de voirie rue du calvaire

Rapporteur: M. Fraise Mathieu

Exposé:

La commune de Vaucelles-et-Beffecourt sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux d'aménagement de la rue du calvaire .

Nature des travaux : Aménagement de la rue du Calvaire

Appellation et n° de la voie : Rue du Calvaire

Longueur: 1,2 km

Montant de l'opération T.T.C.: 840.595,20€

Montant de l'opération H.T.: 700 496,00€

Délibération :

délibéré à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal s'engage : Après en avoir

-à affecter à ces travaux 840 595,20€ sur le budget communal,

-à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

<u>Délibération n°7: Décision Modificative n°3</u>

Rapporteur: M. Fraise Mathieu

Exposé:

Nous devons procéder à certains aménagements budgétaires compte-tenu des décisions prisent en matière de personnel postérieurement au vote du budget. Pour rappel la démission d'un contrat PEC et le recours à des prestataires de services pour l'entretien du village avant le recrutement au 1er août d'un nouvel agent technique. Il convient donc de recourir à des ajustements entre les crédits des articles du 011 charges à caractère général et du 012 charges du personnel

Délibération:

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal autorise monsieur le maire à procéder

à ces ajustements.

Délibération n°8 : CCAS Repas des aînées et Colis de fin d'année

Rapporteur: M. Fraise Mathieu

Exposé:

Lors de la délibération n°2021-041 du conseil municipal du 10 novembre 2021 nous avions acté de proposer un moment convivial à nos ainés de plus de 65 ans qui devait se dérouler le 5 décembre chez Jeannot. Malheureusement, faute de candidatures et avec une situation sanitaire qui se dégrade nous avons été

contraints d'annuler ce repas.

Nous avions aussi prévu de leur donner un colis avec une boîte de chocolat (double pour les couples) et une

bouteille de vin pétillant. Les colis seront maintenus.

En compensation de l'absence de repas au restaurant, les élus livreront aux ayants-droits le dimanche 30

janvier 2022 entre 10h30 et 12h00 des repas préparés par le restaurant « Chez Jeannot ».

Un coupon explicatif sur les modalités sera distribué dans les boîtes aux lettres de la commune.

Délibération:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix POUR, d'appliquer les choix ci-

dessus.

Délibération n°9: Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux: Travaux et Aménagements de l'Aire de Jeux

Rapporteur: M. Fraise Mathieu

Exposé:

Les travaux et l'aménagement de l'aire de jeux sur la parcelle 728 et 739 Le Pas d'Ane ont été

chiffrés par la société JPP et l'entreprise Druzba pour la main d'œuvre.

Cette opération permettrait de proposer une aire de jeux au cœur du village qui donnerait la

possibilité aux habitants de se rencontrer et d'exercer une activité physique ensemble ou

individuellement par la mise en place d'agrès adaptés aux différentes générations de la commune

(enfants, adultes et séniors) ...

L'aménagement sera réparti sur ces parcelles par l'installation de matériels de jeux et mobiliers

extérieurs homologués à la sécurité et adaptés à leurs situations.

Le devis s'élève à 16 944,60€ TTC.

Nous pouvons solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

programmation 2022 à hauteur de 60 % du montant HT de ces travaux.

Le plan de financement envisagé pour cette opération :

Montant total de l'opération :14 120 ,50 € HTMontant TVA au taux de 20 % :2 824,10€

Montant total de l'opération : 16 944,60 € TTC

D.E.T.R. 60 %: 8 472 ,30€
A.P.I. 20 %: 2 824,10€
Autofinancement: 2 824,10 €
T.V.A.: 2 824,10 €

Délibération :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal :

- sollicite de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux programmation 2022, une subvention entre 20 % et 60 % du montant HT de l'opération des travaux et de l'aménagement de l'aire de jeux
- s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier repris ci-dessus.

<u>Délibération n°10 : Aisne Partenariat Investissement : Travaux et Aménagements de l'Aire de Jeux</u>

Rapporteur: M. Fraise Mathieu

Exposé:

Les travaux et l'aménagement de l'aire de jeux sur la parcelle 728 et 739 Le Pas d'Ane ont été chiffrés par la société JPP et l'entreprise Druzba pour la main d'œuvre.

Cette opération permettrait de proposer une aire de jeux au cœur du village qui donnerait la possibilité aux habitants de se rencontrer et d'exercer une activité physique ensemble ou individuellement par la mise en place d'agrès adaptés aux différentes générations de la commune (enfants, adultes et séniors) ...
L'aménagement sera réparti sur ces parcelles par l'installation de matériels de jeux et mobiliers extérieurs homologués à la sécurité et adaptés à leurs situations.

Le devis s'élève à 16 944,60€ TTC.

Nous pouvons solliciter une aide du Département au titre de l'A.P.I. programmation 2022 à hauteur de 20 % du montant HT de ces travaux.

Le plan de financement envisagé pour cette opération :

Montant total de l'opération :14 120 ,50 € HTMontant TVA au taux de 20 % :2 824,10 €Montant total de l'opération :16 944,60 € TTC

D.E.T.R. 60 %: 8 472 ,30€ A.P.I. 20 %: 2 824,10€ Autofinancement: 2 824,10 € T.V.A.: 2 824,10 €

Délibération:

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR, le conseil municipal :

- sollicite du Département au titre de l'Aisne Partenariat Investissement programmation 2022, une subvention de 20 % du montant HT de l'opération des travaux et de l'aménagement de l'aire de jeux.
- s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier repris cidessus.

Délibération n°11 : Questions Diverses

Rapporteur: M. Fraise Mathieu

Exposé:

Foyer Rural

Mr Christopher TETU, représentant son Président Jessy David du Foyer Rural, informe le conseil que l'assemblée générale du Foyer Rural s'est tenue le 3 décembre 2021. Le compte-rendu est disponible en mairie.

Un courrier demandant le versement de la subvention de 2021 allouée par la mairie a également été rédigé et donné à Monsieur le maire avant le début du conseil municipal.

Achat d'un défibrillateur

Monsieur le Maire précise que lors des précédents conseils, il avait été indiqué le souhait d'installer un défibrillateur près de la salle communale. Nous venons d'avoir confirmation de la CAPL que la commune de Vaucelles-et-Beffecourt pourrait bénéficier de l'achat groupé organisé par cette dernière.

Vœux 2022

La cérémonie des Vœux aura lieu, si la situation sanitaire l'autorise, le samedi 22 janvier à 11h00

Encaissement des chèques de la vente de Bois et de la Location de la salle.

Mme Rosalie CALLAND, souhaite savoir suite au changement de Trésorerie si la procédure pour l'encaissement de chèques reste identique.

Mr le maire informe que pour le moment la procédure reste identique, toutefois les chèques ne doivent plus être déposés à la Trésorerie d'Anizy-Le-Grand mais au Service de Gestion Comptable de Laon.

Réparation du four de la salle polyvalente

Madame Sophie Quievreux fait remarquer que le four de la salle polyvalente est en panne. Madame Quievreux va donc prendre contact avec une entreprise pour effectuer les réparations nécessaires.

Vaucelles-et-Beffecourt, le 30 décembre 2021

FRAISE Mathieu